

Réforme de la santé : les principales mesures

Par [JFB](#) le mer 28/02/2007 - 13:38

C'est dans un contexte de santé publique assez alarmant (espérance de vie en Hongrie de 68 ans, soit 6 ans de moins que la moyenne européenne) que le Parlement hongrois a accepté, après de longs mois de discussions, la réforme du système de santé proposée par le gouvernement. Cette réforme comprend une première série de mesures qui s'appliquent dès aujourd'hui. Elles visent à réduire le lourd déficit du secteur tout en améliorant la qualité des soins. Voici en résumé, les principales mesures qui concernent toutes les parties prenantes du domaine de la santé.

1. Consultations médicales :

responsabiliser les patients et faire disparaître les gratifications

- A partir du 15 février, les consultations médicales deviennent payantes pour le patient. En effet, pour la consultation chez un généraliste, 300 forints sont à la charge du patient, idem pour une nuit d'hôpital. Le patient devra payer 600 forints pour une visite chez un spécialiste. Les visites sont remboursées entièrement dans certains cas (moins de 18 ans, chômeurs, maladies chroniques, femmes enceintes...).

2. Hopitaux :

Maximiser l'efficacité des services hospitaliers et assurer une répartition homogène sur le territoire

- Avant la fin du mois de mars, 16000 lits d'hôpitaux doivent être supprimés en Hongrie ce qui entraînera la fermeture de certains hôpitaux. L'objectif est d'établir une répartition équilibrée des hôpitaux sur le territoire.

- Les hôpitaux répondront à une nouvelle classification : hôpitaux prioritaires (un tous les 55 km), hôpitaux régionaux (un tous les 30 km), centres ambulatoires (un tous les 20 km), etc...

3. Pharmacies :

- Depuis janvier, environ 300 types de médicaments ne nécessitant pas d'ordonnance seront en vente libre dans des endroits agréés (supermarché, stations service...). Parmi ces médicaments, on trouve l'aspirine, les vitamines, les sirops contre la toux...etc. Le distributeur de médicaments fixe un prix maximum de vente.
- Depuis janvier, les pharmacies, à partir d'un certain chiffre d'affaires, doivent payer une taxe de solidarité.
- Avant la fin septembre 2007, les médecins devront s'équiper d'un nouveau logiciel leur permettant de comparer le prix des différents médicaments existants sur le marché et de conseiller à leurs patients le moins cher.
- Depuis le 15 janvier, même pour les médicaments remboursés à 100 % par la sécurité sociale, une somme forfaitaire de 300 forints devra être assumée par le consommateur couvrant les frais d'emballage.
- Une nouvelle taxe de 12% sur le montant remboursé des médicaments par la sécurité sociale est imposée aux laboratoires.
- Nouvelle taxe annuelle de 5 millions de forints imposée aux laboratoires pour chaque visiteur médical (au lieu des 16000 forints forfaitaires en vigueur auparavant).

- 1 vue

Catégorie

Agenda Culturel